

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 17 janvier 2025 portant désignation des membres de la Commission d'agrément

A.M. 24-04-2026

M.B. 13-05-2026

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, l'article 146 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 05 décembre 2018 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 139 du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, l'article 45 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 janvier 2025 portant désignation des membres de la Commission d'agrément ;

Considérant les propositions du Syndicat libre de la fonction publique, du Groupement des Services publics et de la Confédération des Syndicats chrétiens des services publics ;

Considérant que les membres nouvellement désignés achèvent le mandat de leur prédécesseur,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 17 janvier 2025 portant désignation des membres de la Commission d'agrément, au sein du tableau, les modifications suivantes sont apportées :

1° M. Hakim BOUZBIB est désigné comme membre suppléant, présenté par le Groupement des Services Publics (GSP) ;

2° Les mots « M. Tristan POULAIN » sont remplacés par les mots « M. Didier CORNET » et les mots « M. Didier CORNET » sont remplacés par les mots « M. Philippe NUYENS » ;

3° Les mots « Mme Julie LOMBARDO » sont remplacés par les mots « M. Salvatore PIAZZA » et les mots « Mme Caroline SMANIOTTO » sont remplacés par les mots « M. Pierre BOULANGER ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 24 avril 2026.

La Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER